

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article10658>

Libération Chesnot / Malbrunot - Didier Julia blanchi

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : samedi 9 mai 2009

Spyworld Actu

- ▶ **Le député a bénéficié d'un non-lieu dans l'enquête sur la mission parallèle qu'il avait menée en 2004 pour obtenir la libération de 2 otages français en Irak.**
- ▶ **La justice estime qu'il a agi en liaison avec les autorités françaises, qu'il n'a pas pris d'initiative personnelle perturbant les négociations officielles.**

L'affaire avait grand bruit à l'époque. Le député UMP Didier Julia a finalement bénéficié d'un non-lieu dans l'enquête judiciaire sur la mission parallèle qu'il avait menée en 2004 pour obtenir la libération de deux otages français détenus en Irak, a indiqué vendredi une source judiciaire confirmant une information du Point. Les juges antiterroristes Marc Trevidic et Marie-Antoinette Houyvet ont estimé dans une ordonnance de non-lieu rendue le 30 avril que Didier Julia et deux de ses collaborateurs, Philippe Brett et Philippe Evanno, avaient agi dans cette affaire en liaison avec les autorités françaises, repoussant ainsi le soupçon d'une initiative personnelle.

Les trois hommes étaient soupçonnés d'avoir mené une enquête parallèle sans mandat officiel et d'avoir dans ce cadre, d'une part entretenu des contacts avec des membres de la résistance irakienne opposée au régime en place et d'autre part reçu l'assistance logistique de la Côte d'Ivoire pour mener à bien leur entreprise. Didier Julia a bénéficié du statut de témoin assisté (entre le simple témoin et le mis en examen) mais ses deux collaborateurs ont été mis en examen pour "intelligence avec une puissance ou une organisation étrangère ou avec ses agents de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, notamment à sa diplomatie et à la sauvegarde de sa population".

Les juges ont examiné les appels téléphoniques

Les deux otages français, les journalistes Christian Chesnot et Georges Malbrunot, avait été libérés le 21 décembre 2004 après quatre mois de captivité. Didier Julia et ses compagnons ont toujours affirmé avoir agi en liaison avec les autorités françaises pour localiser les otages, en se rendant notamment à Amman (Jordanie) avec l'avion du président de Côte d'Ivoire Laurent Gbagbo, ou pour tenter de les faire libérer en passant par Damas (Syrie). Didier Julia a notamment expliqué qu'il avait tenu "régulièrement informé le directeur de cabinet du président Chirac" de ses interventions. De son côté, Philippe Evanno a indiqué qu'"un membre de la DGSE (Direction générale de la Sécurité extérieure, services français de renseignement) était là pour les surveiller".

Selon le Point, les juges ont pu étayer la version de Didier Julia par l'examen des appels téléphoniques (échanges avec le ministère de la Défense, de l'Intérieur et même avec l'Elysée). Les magistrats soulignent enfin, selon l'hebdomadaire, qu'à plusieurs reprises durant leur équipée, les membres du groupe Julia ont disposé de l'appui des autorités françaises, qui auraient facilité pour eux l'obtention de visas, leur séjour à Damas (dans des chambres réservées par l'ambassade de France) et leurs déplacements (dans des véhicules du Quai d'Orsay et de la DGSE).

Post-scriptum :

<http://tf1.lci.fr/infos/france/just...>